

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

**Excusés** :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.  
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.  
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

**2024.24 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE DE TONNEINS.**

**VOTE : 25 Pour.**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

Le centre de soins de la faune sauvage de Tonneins joue un rôle indispensable au maintien de la biodiversité dans notre région grâce aux soins apportés aux animaux de la Faune Sauvage en détresse, recueillis au centre de soins puis relâchés dans un milieu naturel. Le centre de soins, dans un courrier du 15 février 2024, sollicite une aide financière à son fonctionnement auprès des collectivités.

Pour information, en 2023, les administrés Bon-Encontrais ont apporté onze animaux en souffrance découverts dans notre ville. Ces onze animaux ont été pris en charge par les deux soigneurs salariés de l'entreprise et ont pu retrouver la liberté

grâce à la compétence du Centre de Tonneins, seul centre compétent dans le département et dans les départements limitrophes.

Au vu de l'utilité de cette association, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

## II - Considérants et références juridiques :

VU la réouverture du centre de soins en 2020,  
VU l'intérêt de son action pour la commune de Bon-Encontre  
VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014

### Je vous propose, Mes Chers Collègues :

**D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle au centre de soins de la faune sauvage de Tonneins pour un montant de 200 €,  
**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024,  
**D'AUTORISER** Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Je vous en remercie.

### Entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au centre de soins de la faune sauvage de Tonneins pour un montant de 200 €.

**DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2024.

**AUTORISE** Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 9 avril 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**



La secrétaire de séance,  
**Véronique ALBERTI-DEFFIS**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Véronique Alberti-Deffis.